

PROCESSUS RÉALISATION/Processus 3 - Réaliser le préanalytique

1 Matériel spécifique

- ▶ il correspond aux divers **contenants** (tubes, flacons, etc..) **et aux dispositifs de prélèvement.**
- ▶ il est **défini dans chaque procédure de prélèvement et dans les fiches examens disponibles dans Viskali.**

Chaque service de soins est responsable de la gestion de son stock de matériel de prélèvement (gestion des quantités, de la conservation et des péremptions).

Conditions d'approvisionnement au laboratoire : les demandes de réapprovisionnement sont réalisés à l'aide des formulaires d'enregistrement « Bon de commande de matériel de prélèvement » et « Bon de commande de matériel de prélèvement pour le centre de Perharidy » disponibles sur Viskali.

Au sein du CHPM, ces bons doivent être acheminés au laboratoire avant 12h pour une livraison le lendemain matin dans le service. Les commandes de matériel de prélèvement ne sont pas délivrées le week end.



Bien vérifier la date de péremption avant utilisation

En cas d'anomalie constatée lors de l'utilisation de ces dispositifs (tubes pour prélèvement sanguin, flacons d'hémoculture, flacon ou autre récipient pour échantillon biologique), faire une **déclaration de réactovigilance :**

- contacter le correspondant de réactovigilance au laboratoire (Dr MOUILLIERE)
- conserver le dispositif concerné pour envoi éventuel au fournisseur (après concertation avec le correspondant de réactovigilance du laboratoire)

2 Matériel non spécifique

Matériel de protection, matériel d'hygiène et d'antisepsie, matériel d'élimination des déchets. Ce matériel est délivré par le service intérieur.